



L'ASSOMPTION

Ville de culture et de patrimoine

AVIS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC

VLA-AOP-CC-202343

TRAVAUX DE PAVAGE ET DE RAPIÉÇAGE DE RUES
ANNÉES 2024 ET 2025 (OPTION 2026)

DESCRIPTION DU PROJET

La Ville de L'Assomption demande des soumissions pour retenir les services d'une entreprise spécialisée dans le domaine pour l'exécution de travaux à différents endroits sur le territoire pour les années 2024 et 2025, avec la possibilité de renouvellement pour l'année 2026.

La charge des travaux devrait être répartie équitablement pour chacune des années de contrat.

Rapiéçage manuel et mécanisé d'enrobé bitumineux

Ces travaux consistent à l'exécution de correction du revêtement existant ainsi qu'à effectuer du rapiéçage avec un enrobé bitumineux préparé et posé à chaud, selon les conditions indiquées dans les documents de soumission. Les travaux annuels seront répartis sur trente (30) endroits différents sur le territoire.

Travaux de pavage

Ces travaux consistent à l'exécution des travaux suivants :

- la signalisation et la gestion de la circulation;
- les travaux de planage;
- le nettoyage des surfaces planées et la pose de liant d'accrochage;
- la mise en place du pavage;
- le planage du pavage existant aux endroits de transition, incluant la disposition des résidus de planage;
- le rechargement, le nivellement et le compactage des accotements existants;
- le transport et la disposition des résidus et/ou rebuts dans un site autorisés par le MELCCFP, etc.

L'adjudicataire doit prendre en considération tous les éléments du devis pour bien se renseigner sur les obligations auxquelles il s'engage.

L'adjudicataire devra fournir, sans s'y limiter, tous les matériaux, la machinerie, l'outillage et la main-d'œuvre ainsi que la signalisation requise pour l'exécution des travaux du présent contrat. En ce sens, l'adjudicataire doit considérer que le montant soumissionné comprend tous les frais reliés à l'exécution du contrat incluant les déplacements sur le territoire puisque les travaux peuvent être réalisés sur l'ensemble de celui-ci.

Aucune somme supplémentaire ne sera versée par la Ville de L'Assomption pour cause d'erreurs ou d'omissions après l'ouverture des soumissions autres que les éléments indiqués au bordereau de prix.

Seuls sont autorisés à soumissionner les entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable dans une province visée par cet accord et détenant, le cas échéant, une licence d'entrepreneur de construction appropriée, émise par la Régie du bâtiment du Québec.

DOCUMENTS

Les documents d'appel d'offres pourront être obtenus par le Système électronique d'appel d'offres à l'adresse www.seao.ca, pour les entrepreneurs inscrits à ce service. Pour s'y abonner ou pour toutes autres questions, les entrepreneurs peuvent communiquer avec le SEAO par téléphone au 514 856-6600 ou au 1 866 669-7326 (pour l'extérieur) ou en consultant, le site Internet www.seao.ca en stipulant le numéro de référence **VLA-AOP-CC-202343** à compter du **jeudi 26 octobre 2023**. L'obtention des documents est assujettie à la tarification établie par le SEAO.

Pour tout renseignement, le soumissionnaire devra communiquer, par écrit seulement, avec Jean-Luc Léonard, chef de division approvisionnement de la Ville de L'Assomption, par courriel à l'adresse appelloffres@ville.lassomption.qc.ca, et ce, au minimum sept (7) jours avant l'ouverture des soumissions afin de permettre à un responsable du projet de répondre à toutes les demandes avant l'ouverture des soumissions. Toutes les demandes reçues passé ce délai risquent de ne pas être considérées.

Les réponses seront communiquées par écrit à tous les soumissionnaires. Lorsqu'une réponse a pour conséquence de modifier les exigences du devis, cette réponse devra être présentée sous forme d'addenda.

EXIGENCES

Chacune des soumissions devra être accompagnée d'un chèque visé, d'une traite bancaire, d'une garantie irrévocable ou d'un cautionnement de soumission émis en faveur de la Ville de L'Assomption au montant équivalant à dix pourcent (10 %) du total de la soumission avant taxes.

De plus, ce cautionnement de soumission devra être accompagné :

- d'une lettre d'engagement confirmant que si le contrat est accordé et accepté, le soumissionnaire émettra en faveur de la Ville de L'Assomption, dans les quinze (15) jours à compter de la date de l'envoi de l'avis d'adjudication, une garantie d'exécution et une garantie des obligations de l'adjudicataire pour gages, matériaux et services chacune pour cinquante pourcent (50 %) du contrat d'entreprise, incluant les taxes;
- du formulaire Attestation d'intégrité dûment rempli et signé;
- de la résolution de compagnie ou autorisation de signer;
- d'une copie de la licence d'entrepreneur (Régie du bâtiment du Québec) dans la ou les catégories appropriées;
- d'une copie de l'autorisation de contracter auprès des organismes publics délivrée par l'Autorité des marchés publics (AMP), dans le cas où la soumission excède 5 000 000\$;
- d'une copie de l'Attestation de Revenu Québec délivrée par Revenu Québec ou du formulaire Absence d'établissement au Québec;
- du formulaire Liste des sous-traitants;
- de la preuve d'assurance responsabilité civile des entreprises;
- de la preuve d'assurance responsabilité civile automobile;
- des numéros d'enregistrement auprès de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), auprès de la Commission de la construction du Québec (CCQ) et auprès du Registraire des entreprises du Québec (NEQ);
- de l'accusé de réception des addenda émis, s'il y a lieu;
- de tout autre document requis dans les documents d'appel d'offres non énumérés ci-dessus.

L'absence du formulaire Attestation d'intégrité dûment rempli entraînera le rejet automatique de la soumission.

DATE ET ENDROIT DE RÉCEPTION

Les soumissions devront être déposées (l'original, une (1) copie conforme à l'original de tous les documents ainsi qu'une clé USB contenant une copie électronique identique de l'exemplaire original papier) dans des enveloppes scellées et identifiées « **Travaux de pavage et de rapiéçage des rues 2024 et 2025 avec option 2026** », à la réception du Complexe municipal de Ville de L'Assomption, sise au rez-de-chaussée du 781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord, L'Assomption (Québec) J5W 2H1, avant **neuf heures trente (9 h 30) le 22 novembre 2023**, et seront ouvertes publiquement le même jour, au même endroit.

La Ville de L'Assomption ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucuns frais quelconques, ni obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Donnée à L'Assomption, le 26 octobre 2023.

Jean-Luc Léonard
Chef de division approvisionnement
Services corporatifs et sécurité civile